

Compte rendu de l'Atelier de structuration de la DyTAES

Dakar, le 17/07/20



L'atelier de structuration de la Dynamique pour une Transition Agroécologique au Sénégal (DyTAES) s'est tenu le 17 juillet 2020 dans la salle de conférence de l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA) à Dakar avec 24 participant-e-s en présentiel et de 13 en visioconférence.

Etaient représentées : 12 ONG, 3 réseaux d'organisation paysannes, 1 réseau d'organisation de la société civile, le réseau des collectivités territoriales membres du REVES, 8 instituts de recherche & formation, 1 privé, le Programme d'Appui à la Transition Agroécologique (PATAE) et la FAO. La FENAB était empêchée. Cf. *Liste de présence en annexe.*

ONG	OP	Réseaux	Recherche & Formation	Privé	Autres
CICODEV Africa Enda Pronat Fahamu Africa HEKS-EPER GRET AVSF AgriSud International Action Aid CARITAS Eclodio ACF	CNCR ASPSP	TaFAé REVES RNFRS	ISRA/ LNRPV CIRAD IRD LMI-IESOL UGB ISAE/UCAD IPAR ENSA	Eléphant Vert	PATAE FAO

Cet atelier avait pour objectif général de discuter et valider le schéma organisationnel de la DyTAES. Trois objectifs spécifiques ont été fixés :

- Amender et valider le pré-projet de charte d'engagement de la DyTAES ;
- S'accorder sur un modèle d'organisation simple, efficace et supportable par la DyTAES ;
- Valider la composition des instances et leurs modalités de fonctionnement.

I. Rappel des recommandations politiques et des conclusions de la réunion bilan des JAE (Jean Michel Séné)

Il a rappelé le diagnostic réalisé par la DyTAES à travers les consultations menées en 2019 qui ont conduit à l'élaboration d'un document de contribution qui comprend 12 orientations politiques reliées à 4 axes stratégiques (Cf. Document de contribution)

De ces recommandations, la DyTAES a retenu trois priorités à court terme pour mettre à l'échelle la transition agroécologique au Sénégal :

- 1) Mettre en place un **cadre national de dialogue** regroupant tous les acteurs pour la TAE ;
- 2) **Encourager et appuyer financièrement des expérimentations** impliquant la mise en œuvre de changements coordonnés et simultanés dans plusieurs secteurs d'activités (éducation, agriculture, alimentation, énergie, habitat, forêt...) à l'échelle de communes ou départements pour mettre en œuvre un plan territorial ;
- 3) **Identifier des priorités** pouvant avoir un effet de levier pour la TAE et les valoriser dans les expérimentations.

Le document de contribution a été remis par la DyTAES aux autorités nationales (MAER et MEED) lors des Journées de l'Agroécologie en février 2020.

A l'issue de ces JAES, la DyTAES a tenu une réunion Bilan dont les conclusions majeures étaient les suivantes :

- l'Etat invite la DyTAES à se formaliser, ce qui ne veut pas dire « s'institutionnaliser », mais mieux se structurer ;
- la DyTAES devra être un acteur structurant et pérenne, établir un cadre de dialogue structuré avec l'Etat sénégalais ;
- La DyTAES doit rester ouverte à l'entrée de nouveaux membres selon les conditions d'adhésion définies;
- Un groupe de volontaires doit proposer des scénari de structuration.

Entre février et juin 2020, la DyTAES a mené quelques actions :

- Diffusion du document de contribution ;
- Lettres de remerciement envoyées aux autorités et PTF,
- Préparation des scénarii de structuration ;
- Réunion zoom du 16 juin pour échanger sur la structuration ;
- Elaboration d'une Charte d'Engagement.

Quelques propositions d'actions à compléter et à planifier leur mise en œuvre :

La DyTAES une fois structurée devra, à travers son comité de pilotage, établir une feuille de route à 1 an. En attendant cette feuille de route, plusieurs propositions d'actions ont déjà été évoquées :

- Demander des audiences au Chef de l'Etat et aux Ministères ;
- Demander des rendez-vous avec d'autres acteurs politiques pour les informer ;
- Communiquer dans les médias au nom de la DyTAES ;
- Renforcer mutuellement les acteurs/échanger les expériences/capitaliser les acquis ;
- Poursuivre les expérimentations de terrain ;
- Produire un article en ligne sur l'importance de l'agroécologie pour le monde d'après COVID-19.

II. Présentation du projet de charte DyTAES et discussions (Khady Ndoye)

La Charte est fondamentale car elle pose les bases de l'ensemble des règles et principes de fonctionnement de la DyTAES : ce qui nous rassemble. Elle est structurée en trois parties que sont :

1. Vision/mission/compréhension de l'agroécologie
2. Principes, Valeurs et Modes d'actions
3. Profil membres/ comment devenir membre/ règles de participations.

Des travaux de groupe ont été organisés suite à la brève présentation de la charte pour la discuter, la corriger et l'amender.

Chacun des groupes a travaillé sur l'une des parties de la Charte et proposé des modifications (voir Charte amendée en annexe).

Les commentaires et propositions discutées en plénière se résument comme suit :

Sur la vision/mission/définition AE :

- Certains pensent qu'il faut enlever le terme « alternatif » dans la définition de l'AE, mais le groupe a proposé de le garder mais en précisant que c'est alternatif au modèle conventionnel dominant ; cette proposition c'est pour prendre en compte le fait qu'une bonne partie des exploitations familiales sont par nature agroécologique.
- Adopter le terme « politiques publiques » car l'agroécologie concerne plusieurs secteurs au-delà de l'agriculture ;
- Enlever le concept « exploitations familiales » de la vision pour n'exclure aucun acteur de l'agriculture et des chaînes de valeurs ;
- Mettre en avant le système alimentaire et le système agro-sylvo-pastoral
- Prendre pour la vision, l'horizon 2063 (en référence à l'agenda 2063 de l'Union Africaine) et maintenir celui de 2035 (en référence au PSE) pour la mission.

Sur les Principes/Valeurs et Modes d'action :

- Nous n'avons pas pour mission d'accompagner des privés, mais ne pourrions-nous pas les y encourager (ex. encourager les entreprises à vendre du lait local) ?
- Intégrer la collaboration avec la recherche et le secteur privé pour développer des technologies qui accompagnent une transition rapide mais maîtrisée.

Sur les membres/Mode d'adhésion/Instances :

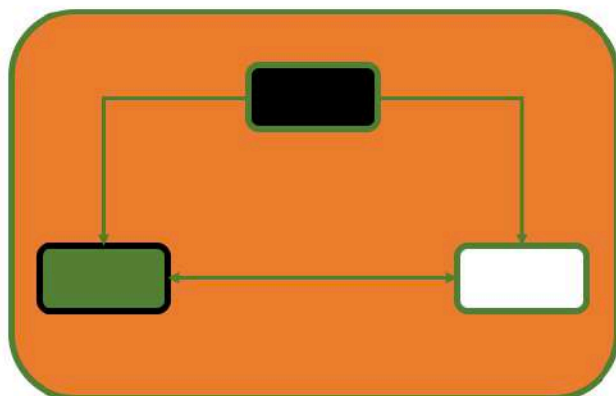
- Craintes par rapport au fait qu'il revienne à l'AG d'entériner l'adhésion des membres ;
- Les personnes ressources et les privés peuvent adhérer mais comme « membres associés »
- Ne devrait-on pas prévoir une charte « éthique » pour la diffusion des productions ?
- Ajouter les producteurs d'intrants biologiques parmi les membres ;
- Ouvrir l'adhésion aux mouvements sociaux ?
- Éviter de mettre dos à dos les exploitations familiales, les exploitations patronales et celles capitalistes. Nombreuses sont les exploitations patronales qui font de l'agriculture biologique. Par ailleurs, les capitaux privés peuvent contribuer à développer des technologies pour la TAE ;
- La DyTAES ne peut pas contrôler ce que fait chaque membre, mais elle va étudier toutes les demandes d'adhésion pour s'assurer que les organisations qui demandent à adhérer respectent les valeurs de la charte.

- Rédiger un autre document pour décrire la composition et les modalités de fonctionnement des instances ;
- En cas de constat avéré de non-respect des principes et valeurs de la Charte par l'un des membres, le comité de pilotage peut prendre la décision de l'exclure provisoirement, décision qui sera étudiée ultérieurement par l'AG (à ajouter dans les règles de fonctionnement)

III. Présentation du schéma organisationnel de la DyTAES et discussions (Jonathan Azevedo)

Le groupe de travail mandaté pour travailler sur des scénarii de structuration avait présenté 3 schémas lors de la réunion tenue sur Zoom le 16 juin 2020. Ces scénarii avaient été jugés trop complexes et celui du CRAFS a été proposé comme modèle de base à discuter. Ce modèle se présente comme suit.

L'Assemblée Générale



Composition : Tous les membres de la DyTAES

Critères : Être signataire de la charte d'engagement

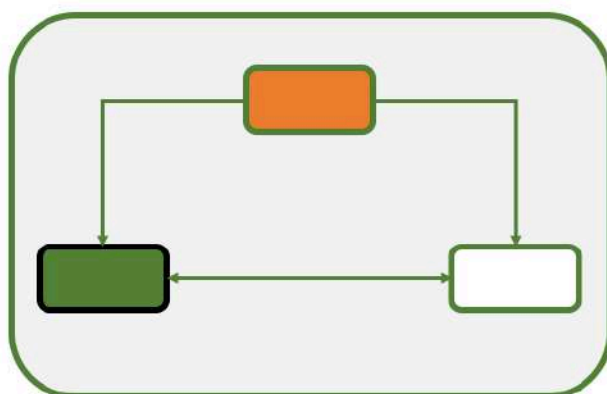
Missions

- Voir charte
- Prendre les décisions stratégiques sur les activités et le fonctionnement de la DyTAES
- Désigner les membres des comités

Fréquence des rencontres : 1 AG annuelle

Renouvellement : /

Le comité de pilotage



Composition :

25 organisations représentatives de la diversité des organisations (ONG, OP, Recherche, Elus, Consommateurs...)

Critères :

- Être un acteur actif de la TAE
- Adhérer à la charte
- Capacité à engager son organisation

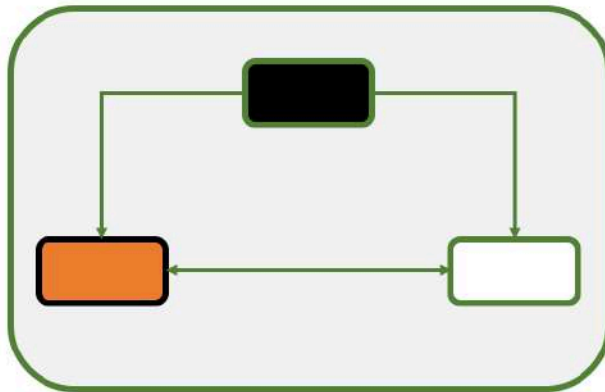
Missions :

- Validation des plans d'actions
- Valider les demandes d'adhésion
- S'assurer du respect de la charte d'engagement
- Suivi des activités
- Dialogue politique

Fréquence des rencontres : Trimestrielles

Renouvellement : 1/3 sortant chaque 2 ans

Le comité technique



Composition :

10 organisations actives dans la TAE aux échelons locaux

Critères :

- Adhérer à la charte
- Grande disponibilité
- Bonnes capacités techniques

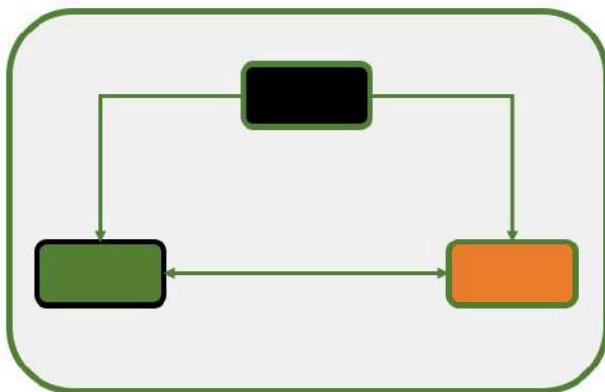
Missions :

- Mise en œuvre des plans d'actions (national et locaux)

Fréquence des rencontres : Mensuelles

Renouvellement : Tous les 2 ans selon avis de l'AG (auto-évaluation)

Le secrétariat



Composition :

1 organisation active

Critères :

- Être un acteur de la TAE
- Adhérer à la charte
- Très grande disponibilité

Missions :

- Coordonne les rencontres
- Archivage des documents
- Signe les documents officiels
- Communication interne et externe

Fréquence des rencontres : /

Renouvellement : Tous les 2 ans selon avis de l'AG (auto-évaluation)

Principes généraux : Autonomie des comités et Redevabilité des membres

- Identification/Sélection des membres des instances : Base volontaire ; selon domaine de compétences ; FLEXIBILITE
- Modalités de décision : CONSENSUS - SI NON : vote où 1 organisation = 1 voix

IV. Discussions sur le schéma et la composition des instances

Le secrétariat devrait être confié à une structure qui a les ressources humaines qui permettent de remplir les fonctions.

Par ailleurs, il n'est pas qualifié d'exécutif car il y a un comité technique chargé de mettre en œuvre les décisions prises par le comité de pilotage.

Il a été proposé d'ajouter dans le comité de pilotage l'ASPSP et Agrécol Afrique, et de prendre en compte les jeunes. Seules les organisations actives dans la première phase du processus ont été intégrées dans les instances.

L'avenir de la DyTAES ne repose pas que sur le plaidoyer national, mais également sur la structuration des DyTAES locales. Or cela n'apparaît pas dans ce schéma. Cependant, cela pourra être discuté avec les acteurs locaux qui seront impliqués dans la mise en place des cadres de concertation locaux qui permettront la mise à l'échelle.

Préciser comment se fera la connexion entre la DyTAES nationale et les DyTAEL ?

L'idée n'est pas forcément de créer ou de mettre en place des DyTAES locales (au sens de ce que nous sommes en train de faire à l'échelle nationale en terme de structuration) mais d'encourager l'émergence de dynamiques collectives locales autour de la TAE par des échanges, des partages d'expériences et la construction dans le temps, d'une volonté commune de travailler à promouvoir collectivement l'agroécologie à une échelle donnée. Cela nous permettrait d'avoir plus de temps et les éléments d'appréciation pour savoir comment s'y prendre pour le niveau local en termes de structuration et d'organisation et d'interrelations avec l'échelle nationale.

Le Comité de pilotage veillera à ce que le comité technique mette en œuvre les plans d'action au niveau national comme au niveau local.

Au-delà du comité technique, tous les membres doivent s'engager à participer activement à la mise en œuvre de la TAE sur le terrain.

Les participants ont validé la composition des comités proposés afin que la DyTAES puisse avancer sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action en attendant la prochaine AG (journées de l'agroécologie).

Nb : pour le comité de pilotage, d'autres organisations ont été suggérées par certains participants, mais ces organisations n'ayant participé à aucune activité de la DyTAES, elles n'ont pas été retenues.

Comité de pilotage (25 organisations) :

ONG	OP mixtes et féminine	Recherche / Formation	Elus	Consommateurs
ENDA PRONAT AGRISUD GRET ACF Eclasio Fahamu CARITAS IED Afrique ACTION AID AVSF Agrécol Afrique	CNCR FENAB RNFRS FONGS ASPSP	CIRAD ISRA ANSTS IRD UGB ISAE/UCAD ENSA	REVES	CICODEV

Comité technique (10 organisations) :

ONG	OP	Réseaux	Recherche	Consommateurs
ENDA PRONAT AGRISUD GRET	CNCR FENAB	TAFAB	CIRAD IPAR ISRA	CICODEV

Au delà du comité technique, d'autres membres de la DyTAES pourraient être inclus dans la mise en œuvre du plan d'action (ex. commissions de travail mises en place dans le cadre de travaux précis ou comité technique élargi avec des personnes ou organisations ressources mobilisées au besoin) – AVSF est volontaire pour faire partie d'un comité technique élargi.

Secrétariat : Enda Pronat

V. Clôture

Pour clôturer, un échantillon de participants a été désigné par le modérateur pour recueillir leurs avis sur l'atelier.

Au nom de tous les participant-e-s, les représentant-e-s de l'IRD, de l'ISAE, de l'ISRA, d'Action Aid, d'ACF, du CNCR ont apprécié le déroulement de l'atelier et affirmé l'engagement de tous à participer à la DyTAES et à la mise en œuvre de ses actions.

Le représentant du PATAE s'est dit également satisfait et a annoncé que l'Etat va mettre en place une instance pour dialoguer avec la DyTAES sur la TAE.

La représentante de la FAO a réitéré son engagement à accompagner la DyTAES qui représente un exemple au niveau de la sous-région. Elle s'engage également à appuyer la DyTAES avec la mise à disposition d'outils d'évaluation des pratiques agroécologiques.

Le représentant d'Enda Pronat a rappelé les prochaines étapes, à savoir :

- Le comité technique va consolider le plan d'action de la DyTAES ;
- Demander une audience auprès des Ministères et du Chef de l'Etat ;
- Poursuivre la communication sur la TAE au niveau des médias ;
- Poursuivre les expérimentations de terrain.

Il a terminé en félicitant tous ceux qui ont facilité l'organisation de cette rencontre, en particulier le modérateur : M. Amadou Kanouté.

Annexe - Liste de présence

N°	Prénom & Nom	Sexe	Organisation	Contact E-mail
1	Mamadou Danfakha	M	Fahamu Africa	mamadou@fahamu.org
2	Sidy Tounkara	M	IPAR	tounkarasidy@gmail.com
3	Cherif Bocar Sy	M	CERFLA	cherifbo@hotmail.com
4	Dr. Saliou Ngom	M	PATAE	ngomsaliou@gmail.com
5	Jonathan Azévedo	M	TaFAé	Coordination@pfongue.org
6	Raphaël Belmin	M	CIRAD	Raphael.belmin@cirad.fr
7	Isabelle Henry	F	IRD	Isabelle.henry@ird.fr
8	Komi Assigbetse	M	LMI-IESOL	komi.assigbetse@ird.fr
9	Jean-Michel Sene	M	Enda Pronat	sjanmichel@yahoo.fr
10	Laure Diallo	F	Enda Pronat	Lor_brun@yahoo.fr
11	Khady Thiané Ndoye	F	CICODEV Africa	Khady.ndoye@cicodev.org
12	Maïmouna Kane	F	ISAE/UCAD	hawamaikane@yahoo.fr
13	Thérèse Mbaye	F	RNFRS	+221 77 215 94 49
14	Mame Farma Cissé	F	ISRA-LNRPV	farmamame@yahoo.fr
15	Sophie Barthelon	F	AVSF	s.barthelon@avsf.org
16	Louis-Etienne Diouf	M	Agrisud International	lediouf@agrisud.org
17	Oumar Ba	M	REVES/ Maire de Ndiob	barouba@hotmail.com

18	Amadou Kanouté	M	CICODEV Africa	Amadou.kanoute@cicodev.org
19	Saïdou N. Sall	M	UGB	saidou-nourou.sall@ugb.edu.sn
20	Nathaly Soumahoro	F	Action Aid	nathaly.soumahoro@actionaid.org
21	Alihou Ndiaye	M	ASPSP	nalihou@yahoo.fr
22	Simon Dioh	M	Elephant Vert	simon.dioh@elephantvert.ch
23	Ibrahima Fall	M	CNCR	fibou4@hotmail.com
24	Yacine B. Ndour	F	FAO	yacine.ndour@isra.sn
25	René Sarr	M	CARITAS	wassarr@hotmail.fr
26	Laure Tall	F	ISRA LNRPV	lauretall@icloud.com
27	Fatou Diouf	F	Eclosio	Fatou.diouf@eclosio.org
28	Simon D. Ntab	M	Eclosio	simon.ntab@eclosio.org
29	Ibrahima. K. Sabaly	M	IPAR	sabalyibrahimakhalil@gmail.com
30	Iba Mar Faye	M	GRET	faye.senegal@gret.org
31	Ibrahima Hathie	M	IPAR	ihathie@gmail.com
32	Alpha Ba	M	ENSA	alphaba80@gmail.com
33	El Hadji Thierno Cissé	M	CNCR	elhadjithierno@yahoo.fr
34	Amadou Gueye	M	HEKS-EPER	amadou.gueye@heks-eper.org
35	Ousmane Niang	M	HEKS-EPER	ousmane.niang@heks-eper.org
36	Amadiane Diallo	M	ACF	amadiallo@sn.acfspain.org
37	Arfang Sekou Sadio	M	Corps de la Paix	asadio@peacecorps.gov